

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 25/032/2006 – ÉFAI

Londres, le 13 octobre 2006

AU 279/06

TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

ÉTHIOPIE

**Alemayehu Fantu (h), 50 ans environ, homme d'affaires**

---

Alemayehu Fantu, propriétaire d'une chaîne de supermarchés, a été arrêté par la police éthiopienne le 5 octobre 2006 et conduit au poste du *woreda* (district) 8 d'Addis-Abeba, dans le quartier Gulele. Il est détenu au secret sans inculpation et aurait été torturé, selon certaines informations.

Présenté devant un tribunal le 6 octobre, Alemayehu Fantu a été placé en détention provisoire sans se voir notifier un quelconque chef d'inculpation. Des témoins ont déclaré qu'il pouvait à peine marcher lors de sa seconde comparution devant un juge, le 12 octobre. Il était contusionné et avait des marques sur les pieds montrant clairement qu'il avait été soumis à la torture. Selon certaines informations, il pourrait avoir reçu des décharges électriques. Amnesty International craint vivement qu'Alemayehu Fantu ne soit de nouveau torturé durant sa détention. Ses proches ont été autorisés à lui faire parvenir de la nourriture, mais pas à le rencontrer. Il n'a reçu aucune visite et n'a pu entrer en contact avec un avocat.

On pense qu'Alemayehu Fantu est détenu pour son rôle présumé dans la publication par la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD, opposition) d'un calendrier d'actions non violentes de désobéissance civile. Trois autres personnes ont été appréhendées par la police éthiopienne pour les mêmes raisons, à peu près au même moment. Selon certaines informations, elles seraient mortes en détention après avoir été soumises à la torture.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La CUD a rendu public son calendrier d'action le 11 septembre, jour du Nouvel An éthiopien. Selon les informations recueillies, les autorités ont mis en place une unité spéciale chargée d'enquêter sur la publication et la distribution du document. Alemayehu Fantu a été appréhendé dans le cadre de cette enquête, de même que trois autres personnes qui seraient mortes en détention. Tous les quatre ont été conduits au poste de police du *woreda* 8 après leur arrestation. C'est dans ces locaux récemment rouverts que sont détenus les membres de la CUD. Des brutalités policières contre des personnes qui distribuaient le calendrier et d'autres qui l'avaient simplement en leur possession ont par ailleurs été signalées.

Plusieurs milliers d'opposants présumés au gouvernement, issus de la CUD et d'autres partis d'opposition, ont été arrêtés à la suite de manifestations qui se sont déroulées en juin et en novembre 2005 à Addis-Abeba et dans d'autres villes pour dénoncer les fraudes soupçonnées d'avoir entaché les élections législatives du 15 mai 2005. Au cours des manifestations, les forces de l'ordre ont abattu au moins 86 personnes et en ont blessé plus de 200 autres. Sept policiers ont été tués par la foule.

La distribution du calendrier d'actions de désobéissance civile intervient après la publication d'un ouvrage de l'un des dirigeants de la CUD, Berhanu Negga, arrêté en novembre 2005 et actuellement jugé en compagnie de 75 autres personnes à Addis-Abeba (voir l'AU 284/05, AFR 25/017/2005 du 2 novembre 2005 et ses mises à jour). Écrit dans la prison de Kaliti, le livre a pu parvenir à l'extérieur en août 2006 et est largement diffusé depuis, à la fois en ligne et dans une version sur papier.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par le maintien en détention sans inculpation d'Alemayehu Fantu ;
- faites part de votre inquiétude concernant les informations selon lesquelles il aurait été torturé et celles indiquant que trois autres personnes sont mortes en détention après avoir été soumises à la torture ;
- demandez que ces allégations fassent l'objet d'une enquête indépendante, et que les responsables présumés soient traduits en justice sans délai et dans le cadre d'une procédure équitable ;
- priez les autorités de faire le nécessaire pour qu'Alemayehu Fantu puisse immédiatement recevoir la visite de ses proches et bénéficier de soins médicaux si son état de santé l'exige ;
- exhortez-les à libérer cet homme, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi et jugé lors d'un procès équitable, conforme aux normes internationales et excluant tout recours à la peine capitale.

**APPELS À :**

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito  
Ministry of Justice  
PO Box 1370  
Addis Ababa, Éthiopie

**Fax :** + 251 11 5517775  
+ 251 11 5520874

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Seyoum Mesfin  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 393  
Addis Ababa, Éthiopie

**Fax:** + 251 11 5514300

**Courriels** [mfa.addis@telecom.net.et](mailto:mfa.addis@telecom.net.et)

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

Président

Girma Wolde-Giorgis  
Office of the President  
PO Box 1031/ PO Box 23698  
Addis Ababa, Éthiopie

**Fax:** + 251 11 5518656

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi  
Office of the Prime Minister  
PO Box 1031  
Addis Ababa, Éthiopie

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 24 NOVEMBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*